

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 22/2025

L'an deux mil vingt-cinq

Le huit du mois d'avril

Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/03/2025

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, TOUAT Jean-Claude, LIEGEOIS Daniel, BOUSSARIE Myriam, GARDILLOU Sophie, HISPIWACK Jean-Michel, JAMAIN Thomas, LAFORGE Françoise, MUCHERON Laurence, NAFTEUX Daniel

PROCURATIONS : BURBAN Anne Gaëlle à LAFORGE Françoise, BOUTELOUP Mireille à LIEGEOIS Daniel

ABSENTS : CHEMIN Alexandra, LAGARDE Lionel

SECRETAIRE DE SEANCE : GARDILLOU Sophie

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Procurations : 2

Votants : 12

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Daniel LIEGEOIS est appelé à délibérer sur le compte administratif du budget principal 2024 dressé par le Maire, Monsieur Pascal MECHINEAU.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et après avoir pris connaissance du compte administratif 2024, le conseil municipal approuve, à l'unanimité et hors la présence du Maire, les résultats et écritures de l'exercice comme suit :

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 4 516.20 €

➤ Section d'investissement :

Dépenses : 1 686.00 €

Recettes : 0.00 €

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire,

Pascal MECHINEAU



*Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU*